



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 12 novembre 2025 — N° 18

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Gérald Gourde.

Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Centre d'action bénévole de Montréal-Nord.

Mme Zaga Mendez (Verdun) fait une déclaration afin de souligner la nécessité de rénover l'Institut universitaire en santé mentale Douglas.

M. Laframboise (Blainville) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Serge Paquette.

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de souligner la détermination de Mme Tania Murphy dans son combat pour faire connaître le lipœdème.

12 novembre 2025

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin d'annoncer que le Haut-Richelieu est prêt à l'action dans le secteur de la défense.

M. Boissonneault (Arthabaska) fait une déclaration afin de souligner le 60^e anniversaire de l'Association coopérative d'économie familiale des Bois-Francs.

Mme Dorismond (Marie-Victorin) fait une déclaration afin de souligner le talent du concepteur du logo de l'école Claude-Lafortune.

Mme Roy (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Comité d'allaitement maternel.

Mme LeBel (Champlain) fait une déclaration afin de féliciter la ville de Trois-Rivières, lauréate des Prix canadiens d'excellence en urbanisme.

M. Rivest (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. André Therrien.

M. Lamontagne (Johnson) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-Marie Laplante.

12 novembre 2025

À 9 h 55, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 06.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Boulet, ministre du Travail, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 8 Loi concernant l'entrée en vigueur de la Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 8.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 199 Loi établissant un nouveau mode de scrutin

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

12 novembre 2025

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 63 en annexe)

Pour : **105** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 199.

Dépôts de documents

M. Lafrenière, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2024-2025 de l'École nationale des pompiers du Québec.

(Dépôt n° 321-20251112)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 50 concernant le Réseau des Centres collégiaux de transfert de technologie, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 21 octobre 2025 par M. Zanetti (Jean-Lesage).

(Dépôt n° 322-20251112)

Mme la présidente dépose :

Le rapport du Commissaire à la langue française intitulé *Intégration à la nation québécoise – De la rencontre à l'adhésion*;

(Dépôt n° 323-20251112)

Les tableaux relatifs à la répartition des mesures et des temps de parole pour les déclarations de députés, les débats restreints et les débats sur les affaires inscrites par les députés de l'opposition.

(Dépôt n° 324-20251112)

12 novembre 2025

Dépôts de pétitions

Mme Blanchette Vézina (Rimouski) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 725 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le prolongement de l'autoroute 20 entre Rimouski et Notre-Dame-des-Neiges.

(Dépôt n° 325-20251112)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, Mme Rizqy, cheffe de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, Mme Rizqy, cheffe de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. Tanguay (LaFontaine) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Derraji (Nelligan) et M. Grandmont (Taschereau), présente une motion concernant les délais de traitement à la Commission des transports; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

12 novembre 2025

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Gentilcore (Terrebonne) et M. Carmant (Taillon), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne le 20^e anniversaire de l'adoption de la Convention de 2005 de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, un instrument international fondamental pour la reconnaissance du droit souverain des États et des gouvernements à soutenir leur culture;

QU'elle salue le rôle précurseur du Québec dans l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de cette Convention, notamment par le leadership de Louise Beaudouin dans les travaux de l'UNESCO de 2000 à 2003; puis de Line Beauchamp de 2003 à 2005;

QU'elle rappelle que l'Assemblée nationale du Québec fut le premier parlement au monde à se déclarer lié à la Convention de 2005, le 10 novembre 2005;

QU'elle réaffirme l'engagement du Québec envers la Convention de 2005, en tant que levier essentiel pour promouvoir la créativité, protéger les expressions culturelles et renforcer la diversité culturelle;

QU'elle invite enfin les institutions québécoises, les créateurs et les partenaires culturels à poursuivre leur mobilisation pour faire vivre les principes de la Convention, en assurant la découvrabilité, la diversité linguistique et la souveraineté culturelle des nations dans l'environnement numérique.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

12 novembre 2025

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Ciccone (Marquette), conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé, M. Marissal (Rosemont), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), M. Carmant (Taillon) et Mme Poulet (Laporte), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse qu'annuellement en moyenne 6 500 Québécois, soit environ 18 personnes par jour, recevront un diagnostic de cancer de la prostate;

QU'elle reconnaisse que près de 1 000 personnes en mourront annuellement;

QU'elle reconnaisse que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis au Québec;

QU'elle constate l'importance de sensibiliser la population au dépistage du cancer de la prostate;

QU'elle se rappelle que la campagne de sensibilisation et de financement « Noeudvembre » au profit de PROCURE offre, depuis 2014, l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

QU'elle reconnaisse que, depuis 2014, la campagne « Noeudvembre » a permis d'amasser plus de 7 millions de dollars pour financer la recherche sur le cancer de la prostate et soutenir les Québécois atteints de ce cancer;

QU'enfin l'Assemblée nationale souligne la « Journée québécoise de la sensibilisation au cancer de la prostate » qui se tiendra le 19 novembre prochain.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

12 novembre 2025

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Boulet, ministre du Travail, Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) et M. Paradis (Jean-Talon), propose :

QUE l'Assemblée nationale salue la suspension des moyens de pression par les employés d'entretien de la Société de transport de Montréal, ce qui constitue un véritable soulagement pour les usagères et usagers du transport collectif;

QU'elle rappelle qu'une entente négociée vaut toujours mieux qu'une fin de conflit imposée;

QU'enfin elle invite toutes les parties à poursuivre les négociations dans l'objectif d'une entente satisfaisante pour toutes et tous.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 64 en annexe)

Pour : **91** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 108, Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles afin de moderniser son offre de services financiers et de reconnaître le domaine de la créativité numérique;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 109, Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique;

12 novembre 2025

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 111, Loi modernisant la Loi sur les coopératives et modifiant d'autres dispositions;
- la Commission des institutions, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 220, Loi concernant Joseph Paul-Émile Daniel Michel Marzil.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Girard, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 4, Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 25 mars 2025 et modifiant d'autres dispositions, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 4 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 103, Loi visant principalement à réglementer les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté.

Après débat, le rapport est adopté.

12 novembre 2025

À 12 h 03, à la demande du Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Tanguay (LaFontaine) propose :

QUE l'Assemblée nationale constate que l'adoption du projet de loi 2 a contribué à engendrer un climat démobilisant dans le réseau de la santé;

QUE, dans l'intérêt des patients, l'Assemblée nationale demande au gouvernement de suspendre la mise en vigueur de la *Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services*, le temps de relancer le dialogue et de trouver une voie de passage.

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 51 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 26 minutes 58 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 16 minutes 11 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 8 minutes 6 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

12 novembre 2025

À la fin de son intervention, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) propose :

QUE la motion du député de M. Tanguay (LaFontaine) soit amendée de la manière suivante :

Remplacer le 2^e alinéa par le suivant :

« QUE, dans l'intérêt des patients, l'Assemblée nationale demande au gouvernement de suspendre la mise en vigueur des éléments les plus problématiques de la *Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services*, le temps de relancer le dialogue et de trouver une voie de passage, notamment :

- Les cibles quantitatives;
- Les articles limitant les libertés individuelles;
- Le système de délation, de surveillance et de sanctions;
- L'évaluation des niveaux de vulnérabilité par la RAMQ. »

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale constate que l'adoption du projet de loi 2 a contribué à engendrer un climat démobilisant dans le réseau de la santé;

QUE, dans l'intérêt des patients, l'Assemblée nationale demande au gouvernement de suspendre la mise en vigueur des éléments les plus problématiques de la *Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services*, le temps de relancer le dialogue et de trouver une voie de passage, notamment :

- Les cibles quantitatives;
- Les articles limitant les libertés individuelles;
- Le système de délation, de surveillance et de sanctions;
- L'évaluation des niveaux de vulnérabilité par la RAMQ.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Tanguay (LaFontaine) et sur la motion d'amendement de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), sous réserve de la permission de son auteur.

12 novembre 2025

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Tanguay (LaFontaine) refuse la proposition d'amendement de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 13 novembre 2025, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 01, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 13 novembre 2025, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 12 novembre 2025, à 15 h 05, au Palais de justice de Québec, en présence de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Simon Ruel, administrateur du gouvernement du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 4 Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 25 mars 2025 et modifiant d'autres dispositions
- n° 104 Loi modifiant diverses dispositions afin notamment de donner suite à certaines demandes du milieu municipal

La Présidente

NATHALIE ROY

12 novembre 2025

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), proposant que l'Assemblée se saisisse du projet de loi n° 199, Loi établissant un nouveau mode de scrutin :

(Vote n° 63)

POUR - 105

Allaire (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
	Dubé (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dufour (IND) (Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina (IND)			Schmaltz (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Boissonneault (PQ)	Gagnon (CAQ)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gentilcore (PQ)		St-Louis (CAQ)
			St-Pierre Plamondon (PQ)
Boulet (CAQ)	Ghazal (QS)	(Chauveau)	Tanguay (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Malette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Cadet (PLQ)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	(Dubuc)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)	(Hull)
Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
		Nadeau-Dubois (QS)	
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Nichols (PLQ)	
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Paradis (PQ)	
Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)	
		Poulet (IND)	

12 novembre 2025

Sur la motion de M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Boulet, ministre du Travail, Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) et M. Paradis (Jean-Talon) :

(Vote n° 64)

POUR - 91

Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dufour (IND) (Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bernard (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lemieux (CAQ)	Roy (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lévesque (CAQ) (Chauveau)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	Schmaltz (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Gagnon (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	Mallette (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	Massé (QS)	St-Louis (CAQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Grandmont (QS)	McGraw (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	Tardif (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
Ciccone (PLQ)	Jacques (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Cliche-Rivard (QS)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (IND)	